



Syndicat National **FORCE OUVRIERE**
Des Finances Publiques

Section de la Haute-Garonne

CTL du 20 mars 2017 : Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Le dialogue social n'en finit pas de se détériorer dans notre administration et les dernières décisions du directeur général qui a revisité les règles de gestion des comités techniques en cours de mandat ne sont pas de nature à améliorer les relations avec les organisations syndicales. Heureusement pour notre département, l'ordre du jour que vous nous proposez ne comporte pas un nouvel examen du règlement intérieur de cette instance. Nous ne pouvons que nous en féliciter et vous féliciter, Monsieur le Président, de surseoir à l'application de telles méthodes, indignes de notre administration.

Si la période électorale (présidentielles et législatives) protège cette année notre réseau en lien avec les élus, en revanche vous poursuivez, Monsieur le Président, votre travail de destruction du réseau en continuant les fusions de postes au travers de l'Adaptation des Structures au Réseau (ASR). Pour 2018, ce sont les fusions des SIP de Rangueil et Sud-Est et les SIP de Ouest et Sud-Ouest qui sont concernés. **FO-DGFIP 31** dénonce cette casse des services et affirme que cette concentration excessive va créer des structures monstrueuses et ingérables. La super taille de ces super postes va en faire un réservoir d'emplois où les prochaines suppressions d'emplois seront moins visibles.

De la même manière, **FO-DGFIP** rappelle son opposition au prélèvement à la source qui désorganisera les services et organise la privatisation du recouvrement. Cette charge de travail supplémentaire devra être réalisée avec, pour notre département, 8 *non-suppressions d'emplois dans les SIP* et « **rien** » pour les SIE...

S'agissant du budget que vous nous proposez, il est encore en recul par rapport aux années précédentes alors même que nous constatons des coupes sombres dans des postes pourtant importants. A elles seules, les restructurations et réorganisations incessantes et tous les travaux et aménagements qu'elles induisent justifieraient son augmentation. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cours de la discussion.

La création, à titre expérimental, d'un SFACT Justice au 1^{er} avril 2017 donc dans 10 jours nous inquiète fortement. La lecture du document de travail que vous nous avez fourni ne nous rassure pas non plus. En effet, et même si le ministère de la Justice accepte le transfert de 4 emplois, celui-ci ne peut être effectif au 3 avril. Démarrer ce nouveau SFACT avec -4 emplois, sachant que la montée en charge sera rapide ? Et encore, sur les 2 arrivées, l'une concerne un agent stagiaire qui ne pourra être mis à

disposition qu'au 1^{er} octobre prochain. Vous indiquez un renforcement de ce SFACT par réorganisation du département dépense. Par qui ? Comment ?... La cellule immobilier qui aura à traiter des marchés immobiliers de ce ministère va devoir, nous semble-t-il, être renforcée. Par qui ? Comment ?... « L'équipe de renfort sera sollicitée » : les agents de cette équipe ont-ils reçu la formation SFACT ? Sont-ils habilités ? Le seront-ils ? Ou et sur quels postes vont-ils travailler ? Les agents devant travailler dans cette structure sont pour la plupart novices dans ce secteur, des formations sont organisées « avant la fin du mois de mars » : quand et où ? La mise en place de cette nouvelle structure implique une réorganisation des bureaux : Comment et surtout quand ? Vous conviendrez, Monsieur le Président, que les indications fournies dans le document de travail sont insuffisantes notamment en regard de la date de création de ce SFACT au 1^{er} avril 2017.

Les élus **FO-DGFIP 31** s'inquiètent des conditions dans lesquelles ce SFACT serait mis en place et surtout des conditions de travail dégradées qu'auraient les personnels concernés.

Ce sujet nous amène tout naturellement à celui de l'immobilier de la place Occitane où vous nous avez fait part de votre intention de densifier le bâtiment avec l'installation prochaine (01/09) du nouveau Pôle de Gestion Domanial (PGD) de 11 agents (10 A et 1 A+) et celle dans les mois qui viennent de la Paierie régionale (16 agents). Parallèlement, nos missions dépense (CSP+SFACT) concernant le bloc 3 sont transférées à Montpellier au 01/01/2018 mais nous deviendrons comptable assignataire à la même date pour la DREAL et la DRAF et le SFACT Préfecture sera étendu à l'ensemble de la région Occitanie. Vous nous avez également informés de l'intervention prochaine d'un « programmiste chargé de faire des propositions sur les installations futures ». Cela amène de notre part un certain nombre de remarques. En effet, comment peut-on envisager d'installer sur ce site des services ou postes entiers alors même que les agents déjà dans l'immeuble se plaignent de l'exiguïté des locaux et des mauvaises prestations offertes : ascenseurs en panne de manière récurrente et sans compter les 2 ascenseurs du côté de l'entrée du personnel qui sont en panne depuis juillet de l'année dernière, aucune salle de repos dans tout le bâtiment (sauf pour les agents de la RFM) à l'exception d'une pièce aveugle au 3^{ème} étage de 3 m² environ où 2 machines sont entreposées, accès handicapé toujours pas résolu pour les agents et le public...les derniers évènements sur ce site (incendie dans le restaurant administratif) nous incite à penser que des mesures doivent être prises pour ce bâtiment qui abrite le plus grand nombre d'agents en accord avec le service sécurité de la Préfecture. De plus, la vie au quotidien demande un renforcement des services communs rattachés à ce site pour permettre de résoudre dans les plus brefs délais les soucis mineurs.

Si nous avons bien pris note des travaux de sécurité effectués sur plusieurs sites, en revanche nous nous sommes étonnés qu'au prétexte de sécurité vous préféreriez laisser les agents au moment de la prise de service sur le trottoir malgré les consignes Vigipirate plutôt que de les laisser rentrer dans le bâtiment et ce, pour seulement quelques minutes. Nous avons bien compris que la sécurité est l'affaire de tous, pourtant pourquoi laisser la surveillance du bâtiment, et tous les codes et contraintes sécurité qui s'y rapportent à un auxiliaire pendant les absences du gardien concierge. Nous aurons un certain nombre de remarques à l'évocation de ce point.

Concernant l'organisation des permanences à l'Isle en Dodon, vous nous expliquez qu'elle permet d'assurer des activités de recouvrement (numéraire et CB), d'accueil au public (10 visites en 2 heures 30 : 15 minutes en moyenne), de conseil aux

ordonnateurs et d'accueil des régisseurs. Si l'on rajoute à cela 1 heure 30 de conseil aux élus plus le temps consacré à arrêter la journée comptable, aux dégagements et aux imprévus, on a pour résultat une « demie » journée d'au minimum 5 heures ... Il s'agit donc de l'activité normale d'un poste comptable qui met en jeu la responsabilité du comptable et pour lesquelles en l'occurrence les conditions de sécurité ne sont pas respectées « *mais dans des conditions pratiquement similaires à la gestion du poste en 2016* ». Dans ce cas-là pourquoi ne pas y avoir remédié à l'époque ?

De plus, cette « permanence » est justifiée par le bail gratuit accordé par la mairie de l'Isle en Dodon. Cela nous laisse à penser que la collectivité souhaitera un accueil pour ses administrés, son service financier et ses régisseurs.

Mais...pourquoi avoir fermé la trésorerie ??

Pour Aurignac et Aspet, vous nous indiquez que les permanences pourront s'effectuer dans les MAisons de Services au Public (MASP) postales ou à la mairie. A **FO-DGFIP**, nous considérons que nos missions doivent se réaliser au plus près des contribuables et des administrés dans des postes ou services de la DGFIP et non pas dans des structures déconnectées « fourre-tout ». **FO-DGFIP 31** condamne le paiement sur son budget départemental par notre DRFIP d'un loyer à la poste pour délivrer un service qu'elle n'est plus capable ou ne veut plus assurer dans ses structures internes. Nous n'accepterons jamais que par ces artifices notre direction abandonne des pans entiers du territoire en regroupement ou abandon de missions.

Pour la note de service de la DG du 13 janvier 2017 qui limite les paiements auprès d'un autre comptable que le comptable assignataire, **FO-DGFIP** dénonce encore une nouvelle attaque visant à supprimer les caisses et les guichets. Cette nouvelle mesure, après l'abaissement du seuil à 300 euros pour les paiements en numéraire, remet en cause nos missions de service public et aura comme conséquence de mettre un peu plus en difficulté les populations les plus fragiles dans un contexte économique et social déjà difficile. **FO-DGFIP exige le retrait de cette note de service.**

Vous nous en proposez une version aménagée sous la forme d'une note départementale. Outre le fait que vous ne traitez pas du cas de la paierie régionale, cette mesure aura de lourdes conséquences sur l'avenir de nos services.

Les représentants FO-DGFIP 31 constatent que la faisabilité des restructurations ou autres réorganisations repose essentiellement sur les compétences et la conscience professionnelles des agents des Finances publiques. De leur faculté d'adaptation dépend la réussite de ces réformes. Et tout cela, au détriment de leurs conditions de travail qui n'en finissent plus de se dégrader. Pourtant, dans le même temps, la DGFIP n'a de cesse de s'attaquer à la rémunération des personnels, à leurs règles de gestion et à la réduction des droits de leurs représentants.

C'est pourquoi FORCE OUVRIERE revendique :

- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites,
- des moyens à la hauteur d'un service public de qualité,
- la reconnaissance financière de nos qualifications et compétences.